

Séance plénière du 26 octobre 2021

Délibération n°2021 – 05

**Adoption du volet stratégique
du projet de document stratégique de bassin maritime**

Le conseil maritime ultramarin de Guyane délibérant valablement,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L219-1 à L219-6-1 et R219-1-15 à R219-1-28 ;

VU le décret n°2014-483 du 13 mai 2014 relatif aux conseils maritimes ultramarins et aux documents stratégiques de bassin maritime ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral n°03-2020-11-24-003 du 24 novembre 2020 portant nouvelle composition du conseil maritime ultramarin de Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral n°R03-2021-04-15-0001 du 15 avril 2021 portant désignation des membres du conseil maritime ultramarin de Guyane, modifié ;

VU le règlement intérieur du Conseil maritime ultramarin de Guyane ;

ENTENDU la présentation du document faite en séance ;

CONSIDÉRANT que le projet de document sera corrigé avec les observations faites en séance ;

CONSIDÉRANT l'organisation de la concertation préalable du public du 2 au 28 novembre 2021 ;

ADOpte le volet stratégique du projet de document stratégique de bassin maritime à soumettre à la concertation préalable du public,

POUSUIVRA ses travaux pour prendre en compte les observations du public et élaborer le volet opérationnel.

Cayenne, le

Pour le préfet
le Secrétaire Général des Services de l'État


Mathieu GATINEAU

Vote(s) pour : 20

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0